

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025 à 20 H 30

Le deux octobre deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 25 septembre 2025.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Dix) : M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corinne CHABORD, M. David LESUR, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Sandrine TAVERNIER

Absents au moment du vote (Neuf dont quatre pouvoirs) :

M. Pascal DANCETTE (pouvoir donné à Mme Marine MATA)
Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Guy VACHON)
Mme Linda LAURO (pouvoir donné à Mme Corinne CHABORD)
M. Jacques PRAT (pouvoir donné à M. Jean-Pierre MALSERT)
Mme Marion CHOFFEL
M. Yves DELORME
Mme Nadine EUKSUZIAN
Mme Marine BEGUE
M. Régis BABOIS

Secrétaire de séance : M. David LESUR

Délibération n° 2025.037 : Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2025 pour la Verrière des Cordeliers

M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs plus en adéquation avec la réalité de l'activité des services publics de la commune de Sainte-Colombe.

Un forfait mensuel « Associations extérieures » est instauré pour permettre de facturer les associations extérieures souhaitant utiliser la Verrière. Afin d'assurer l'équité avec les particuliers et entreprises, un forfait énergie est instauré pour ces mêmes associations.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2025 :

- Tarifs de location des salles de la Verrière des Cordeliers,

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs proposés.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2025 dont les tableaux sont annexés à cette délibération

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 2 octobre 2025

Le secrétaire de séance
David LESUR



Le Maire,
Marc DELEIGUE



Transmis en Préfecture le : 03/10/2025
Affiché le : 03/10/2025